

Fonctionnement de la facturation d'eau

Depuis le 1er janvier 2022, la facture d'eau des Uzétiens est scindée en deux. La facture d'eau potable est facturée par le service des eaux et la facture pour le traitement des eaux usées est facturée par la SAUR.

Publié le 13 décembre 2023



Fonctionnement de la facturation d'eau

Depuis le 1er janvier 2022, la facture d'eau des uzétiens est scindée en deux :

- Facture d'eau potable : elle est facturée par le service des eaux d'Uzès par l'intermédiaire du Trésor Public d'Uzès (le SGC d'Uzès).
- Facture pour le traitement des eaux usées (assainissement) : elle est facturée par la SAUR.

De ce fait, vous recevrez donc 4 factures par an :

- En janvier et juillet pour la facture du service des eaux (consommation d'eau potable)
- Et 2 à 3 mois après chaque facture du service des eaux, la facture de la SAUR concernant le traitement des eaux usées

SAUR : deux jours de permanences pour poser vos questions

La SAUR tiendra deux jours de permanences à la Mairie d'Uzès (**Salon Malraux - 1er étage**) les 18 et 19 décembre prochains afin de répondre aux différentes questions et de guider au mieux les usagers dans leurs démarches.

<https://www.uzes.fr/actualites/fonctionnement-de-la-facturation-deau?>



> Lundi 18 décembre 2023
> Mardi 19 décembre 2023

CONTACT



SAUR - Service réseau collectif

Route de Bagnols-sur-Cèze
RN580-ZI de l'Ardoise
30290 Laudun-l'Ardoise

📞 0430621000
0430621008

[VOIR LA FICHE](#)



DÉMARCHES

Service Eau et Assainissement

Mairie Uzès
1, place du Duché
30700 Uzès

📞 0466034748
✉️ servicedeseaux@uzes.fr

[VOIR LA FICHE](#)



MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex
Deux entrées possibles :
1, place du Duché
1, place Albert 1er
30700 Uzès
Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:
Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45
Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15
1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)